

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Tramline

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

**Nom du produit :** Tramline

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph (ON) N1H 8K1

**Usage du produit :** Mousse à marquer agricole**Restrictions d'utilisation :** Inconnues**Renseignements supplémentaires sur le produit :** 519-821-3633

**En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620**

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SGH :** Irritant pour la peau Catégorie 2  
Irritant pour les yeux Catégorie 2A

**Éléments d'étiquette selon le SGH :**

**Mot indicateur :** AVERTISSEMENT

**Phrases de risque SGH :** H314 Provoque une irritation cutanée  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence SGH :**

**Prévention**  
P102 Tenir hors de portée des enfants  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation  
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation  
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

**Intervention**  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P303+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Entreposage**  
Aucun énoncé relatif à l'entreposage

**Élimination**  
Aucun énoncé relatif à l'élimination

**Dangers physiques non classés ailleurs :** Inconnus

**Dangers pour la santé non classés ailleurs :** Inconnus

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Éthylène glycol butylether	111-76-2	10 – 30
Hexylène éther	107-41-5	3 – 7

**Nom courant :** Aucun

**Synonymes :** Aucun

### SECTION 4 : PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

**Contact avec la peau :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**Contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**Ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :**

**Inhalation :** Le brouillard de pulvérisation peut provoquer une irritation respiratoire.

**Contact avec la peau ou les yeux :** Peut provoquer une légère irritation oculaire et cutanée.

**Ingestion :** Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :** Il n'existe pas d'antidote spécifique, traiter selon les symptômes.

### SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés :** En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Agents extincteurs inappropriés :** Inconnus

**Dangers spécifiques de la substance ou du mélange :** Contenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :** Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

**Protection environnementale :** Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Laver les surfaces dures à l'aide d'un détergent puissant et de l'eau. Absorber la matière déversée à l'aide d'une matière liante liquide convenable et les placer dans des contenants qui conviennent à leur élimination. Éliminer les matières contaminées comme déchet conformément à la section 13.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage :** Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des boissons et des engrais. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage :** Craint le gel.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Ingrédients ayant des limites d'exposition en milieu de travail

Ingrédients	N° CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Éthylène glycol butylether	111-76-2	TWA	97 mg/m <sup>3</sup>
Hexylène éther	107-41-5	TWA TLV	121 mg/m <sup>3</sup> 25 ppm

**Contrôles techniques appropriés :** Assurer une extraction d'air local et une aération adéquate.

#### Mesures de protection individuelle :

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau :** Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables dans des conditions d'utilisation prévues.

**Protection respiratoire :** En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Liquide limpide jaune
<b>Odeur :</b>	Légère odeur de glycol
<b>Seuil de l'odeur :</b>	Non déterminé
<b>pH :</b>	7 à 8 à 20 °C (5,0 p/p)
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
<b>Point initial/écart de distillation :</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	> 93,3 °C appareil Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation (éther=1) :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide ou gaz) :</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Non déterminé
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Non déterminé
<b>Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :</b>	Aucune donnée
<b>Densité de la vapeur (air=1) :</b>	Aucune donnée
<b>Densité relative :</b>	1,02 à 20 °C
<b>Solubilité (eau) :</b>	Miscible dans l'eau
<b>Solubilité (autre) :</b>	Aucune donnée
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Aucune donnée
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Aucune donnée
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée
<b>Viscosité :</b>	Non déterminée

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Non réactif. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions normales
<b>Risque de réactions dangereuses :</b>	Aucun prévu
<b>Conditions à éviter :</b>	Les températures élevées
<b>Matières incompatibles :</b>	Les oxydants puissants et les acides puissants
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	La décomposition thermique de cette matière peut produire des brumes et des produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables :** Yeux, ingestion, peau et inhalation

#### Toxicité aiguë :

##### Hexylène glycol

Orale DL <sub>50</sub> (rat)	= 3 700 mg/kg
Cutanée DL <sub>50</sub> (lapin)	= 7 892 mg/kg
Inhalation CL <sub>50</sub> (rat)	= Aucune donnée

##### Éthylène glycol butylether

Orale DL <sub>50</sub> (rat)	= 880 mg/kg
Cutanée DL <sub>50</sub> (lapin)	= 1 060 mg/kg
Inhalation CL <sub>50</sub> (rat)	= Aucune donnée

**Effets immédiats ou retardés :**

**Inhalation :** L'inhalation du brouillard de pulvérisation peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Peut provoquer une irritation cutanée. Le contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

**Contact avec les yeux :** Le contact direct peut provoquer une irritation oculaire.

**Ingestion :** Peut provoquer des nausées, des douleurs abdominales et de la diarrhée.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Inconnue

**Risque d'aspiration :** Inconnu

**Effets chroniques :** Selon les données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas provoquer d'effets secondaires significatifs.

**Cancérogénicité :** Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

**Mutagénicité :** Aucune donnée

**Effets sur la reproduction :** Aucune donnée

**Autres informations :** Inconnues

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité :****Éthylène glycol butylether**

Toxicité pour les poissons – *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) : 1 474 mg/L 96 h

Toxicité pour les daphnies, autres invertébrées – *Daphnia magna* (cladocère) : 1 550 mg/L 48 h

Toxicité pour les algues – Inhibition de la croissance  $CL_{50}$  *Pseudokirchnerella subcapitata* (algues vertes) – 1 840 mg/L 72 h

**Hexylène éther**

Toxicité pour les poissons – *Pimephales promelas* (tête-de-boule) : 10 700 mg/L 96 h

Toxicité pour les daphnies, autres invertébrées – *Daphnia magna* (cladocère) : 3 200 mg/L 48 h

**Persistance et dégradation :** Aucune donnée disponible

**Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol :** Aucune donnée

**Autres effets secondaires :** Aucune donnée

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Élimination du contenant :** Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Rincer le contenant trois fois et ajouter les eaux de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vue de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

**Élimination des déchets :** Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**Classification par le TMD canadien :** Non réglementé

**Numéro de téléphone d'urgence transport :** 613-787-5620

**Précautions spéciales :** Inconnues

**Polluant marin :** Non

## SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Classification SIMDUT :** Division D2B Irritation cutanée et oculaire modérée

**Liste intérieure des substances (LIS) :** Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

**LCPE – Inventaire national des rejets de polluants :** Ne figure pas sur l'INRP.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

**Rédaction de la FDS :** Norac Concepts Inc.  
Service technique

**Date de publication :** 03/31/2019 (m/j/a)